

# **Paiement de proximité – C’est un nouveau service**

Vous avez reçu un avis de paiement sur lequel figure ...:

- un QR Code
- la mention “payable auprès d’un buraliste”

... vous pouvez payer en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire auprès d’un buraliste agréé.

Ce nouveau service s’applique aussi au paiement de vos amendes et de vos impôts (dans certaines limites).

Liste des buralistes agréés dans le Val d’Oise (les plus proches de Bréançon sont à Cergy, Pontoise, Osny et Saint-Ouen l’Aumône).

Découvrez les modalités dans dépliant ci-dessous:

[Télécharger \(PDF, 311KB\)](#)